

Conseil d'école n°1 du Jeudi 5 novembre 2015

Présents :

Enseignants :

Mmes Berne, Bion, Boulicault, Faye, Gaudin-Petrone, Grandgirard, Le Hello. Lucas, Moutarde, Noireaut, Prebet, Sorci, Teissonnière
Mrs Baizet, Colas de Saint-Vis, Le Goff, Magnier

Parents :

Mmes :Carton, Gonnin-Flambois, Gouttenoire, Imbert, Kemit, ,Lauvereins,,Sirieix,,Lefevre-Cubizolles, Taveau, Vincente.
Mr Rollot.

Municipalité: Mme Lutz, Adjointe aux affaires scolaires

DDEN : Mmes Beraud, Héritier

ATSEM : Mmes Casu, Joutz, Large, Martin, Reese, Renault

1 -Résultats des élections :

Les élections ont eu lieu le vendredi 9 octobre 2015.

Sur 494 inscrits, il y a eu 72 votants avec 12 bulletins nuls. Le taux de participation est donc de 14,57%.

L'ensemble des candidats a donc été élu soit 14 parents, pour 14 classes.

2 -Le personnel de l'école :

Il y a 17 enseignants pour 14 classes (14 postes + 1 complément de temps partiel + 1 complément de maîtres formateurs + la directrice qui est déchargée de classe).

6 ATSEM travaillent en maternelle (donc une par classe).

2 personnes sont chargées de l'entretien en élémentaire (1 plein temps pour madame Vibert et 15 heures pour madame Maury).

A l'école maternelle, ce sont les ATSEM qui assurent l'entretien des locaux : elles font la journée continue, assurant les surveillances de cantines tous les jours. En contrepartie, elles ont moins de jours de ménage à assurer pendant les vacances. Une personne supplémentaire (Me Balligand) assure également les surveillances de cantine en maternelle afin de permettre aux ATSEM de prendre leur pause déjeuner à tour de rôle.

Une personne travaille comme EVS (Emploi de Vie Scolaire pour une aide à la direction) : Mme Guylaine Quinet.

Il y a actuellement 5 AVS chargées d'accompagner des élèves en situation de handicap, en élémentaire ou en maternelle.

3 -Effectifs de l'école et organisation :

Nous avons cette année 158 élèves en maternelle, et 196 en élémentaire, ce qui fait un total de 354 élèves.

Une classe maternelle est accueillie à Jean Monnet.

Pour permettre d'accueillir cette classe, c'est la classe de CP de Mr Le Goff qui est dans un bâtiment modulaire dans la cour de Jean Monnet. La classe dans laquelle se trouvait la classe de Mr Le Goff est celle qui convenait le mieux pour accueillir des élèves de maternelle (rez-de-chaussée, entrée indépendante, point d'eau dans la classe).

Ce bâtiment modulaire n'est certes pas idéal, mais les élèves y ont l'espace et le confort nécessaire. Concernant les nuisances sonores de la cour, une organisation a été mise en place pour éviter que la classe

soit trop gênée par le bruit.

On peut noter que toutes les classes qui donnent sur la cour sont gênées par le bruit de la récréation (classes de Me Grandgirard, Boulicault, Gaudin Petrone, et de Mr de Saint-Vis). Les séances de musiques ou d'EPS qui se déroulent dans le gymnase le sont également.

Une activité telle que du jardinage (dans les bacs installés derrière le modulaire) et qui se déroulera bien entendu pendant le temps scolaire, génère peu de bruit et ne devrait pas occasionner de désagréments pour la classe.

Ce modulaire a été installé dans la cour (plutôt que sur le promenoir) pour des raisons de sécurité.

L'étanchéité du toit posait problème, et l'entreprise qui gère le modulaire est venue faire des réparations. Depuis, il y a quelques fuites, et une nouvelle demande d'intervention a été faite par la mairie.

Le modulaire n'est pas la solution idéale, mais, c'est un espace confortable, de taille suffisante, bien chauffé.

Concernant les coupures d'électricité, une demande a été faite pour augmenter la puissance au compteur, et cela va être fait sous peu.

Question de parents :

→Quelle a été la politique d'affectation des enfants entre les deux classes de CP

Réponse de l'école : Comme pour chaque classe, la répartition se fait avec les enseignants de l'année précédente et ceux de l'année à venir, en tenant compte de nombreux paramètres (élèves autonomes, élèves en difficulté, élèves à séparer ou à regrouper pour la discipline ou l'autonomie, équilibre filles/garçons...).

Question de parents :

Combien de temps va rester le modulaire (empêchant ainsi nos enfants de jouir d'une grande cour de récréation pour se défouler...)?

Réponse de l'école : Il sera sans doute encore là l'année prochaine. Ce ne seront pas des élèves de CE1 qui seront dans ce modulaire, donc les élèves qui y sont cette année n'y seront pas l'an prochain.

L'espace de la cour est réduit, mais les récréations se passent bien pour le moment, des jeux s'organisent.

La récréation a lieu dans la cour plutôt que sur le promenoir (solution évoquée l'an dernier) pour des raisons de sécurité. Il y a deux services de récréation à Jean Monnet (et également à Manon Roland)

4 -Travaux et équipement pour l'école :

En 2015 l'école a bénéficié des investissements suivants :

- La classe de Mr Baizet (cycle 3) a été équipée d'un TNI
- achat d'un meuble et d'un ordinateur portable pour le vidéo projecteur
- achat de chauffeuses pour le coin lecture d'une classe
- achat d'un sèche-dessins
- achat de deux lecteurs CD

5 Règlement intérieur de l'école :

Question de parents : Peut-on interdire les écharpes et les billes, pour la sécurité des enfants ?

Réponse de l'école : concernant les billes, c'est un jeu traditionnel, calme et organisé.

Cette année la cour est bien plus calme que les autres années. Certains jeux collectifs se mettent en place. Les ballons sont interdits pendant les récréations cette année, à cause du manque d'espace.

Concernant les écharpes, la question reste en suspens, et demande réflexion.

Après lecture, le règlement intérieur est adopté.

6 Le devenir de l'école Monnet Roland :

Le projet d'agrandissement de l'école Manon Roland voit le jour.

→**Le site de Manon Roland :**

Le site du magasin « Connexion » qui est contigu à l'école maternelle a été mis en vente.

Un espace de 600m² serait dévolu à la maternelle, cette solution permet de conserver l'école existante pour l'agrandir, et évite une recherche de terrain (qui était en cours pour construire une nouvelle école). La construction sera plus rapide si elle est faite par un promoteur. L'équipe enseignante sera associée au projet. Le projet comprendrait quatre salles de classes (pouvant éventuellement accueillir des CP si besoin), une salle de couchettes, une infirmerie, un local pour les ATSEM, un restaurant scolaire, des sanitaires. La salle d'évolution retrouverait sa superficie initiale, car le local ATSEM disparaîtra.

L'objectif serait la rentrée de septembre 2017 (mais c'est une projection car le projet, est en cours d'écriture). On supprimera donc le modulaire de Manon Roland qui sert de salle de couchettes, et celui de Jean Monnet puisque la classe maternelle aura sa place définitive à Manon Roland.

Une réflexion sera menée concernant l'accès à l'école, le cheminement des familles.

Les parents souhaitent émettre des suggestions, évoquer des besoins (ex : un local à poussettes, une entrée couverte, un parc à vélos), Réponse : toutes les remarques sont constructives, et il est important de transmettre une liste de besoins. Un délai sera communiqué aux parents.

Question de parents : Les parents reprennent la question d'une ouverture des toilettes sur la cour (côté ouest)

Réponse de la municipalité : La réponse est la même que l'an dernier : cette ouverture ne peut se faire qu'avec l'accord des bâtiments de France. Comme le projet d'agrandissement de l'école voit le jour, cette ouverture n'est plus d'actualité.

Question de parents : tous les enfants qui le souhaitent peuvent-ils faire la sieste ?

Réponse de l'école : Oui, pour le moment, il n'y a pas de problème. Les élèves des sections de Petits et tout-petits ont de la place. Concernant les plus grands, les demandes sont gérées avec les familles au cas par cas.

Question de parents : peut-on supprimer le « bras amortisseur » qui referme la porte d'entrée de l'école maternelle automatiquement. En effet, il rend difficile l'ouverture de cette porte par les enfants lorsqu'ils vont aux toilettes pendant la récréation.

Réponse de la mairie : Ce sera fait.

→ Le site de Jean Monnet :

Un projet est à l'étude pour un éventuel agrandissement le long de la rue Cottinet.

Question de parents : Quelle est l'incidence de la livraison des logements sur les effectifs de l'école

Réponse de la mairie : Pour le moment nous n'avons aucune information sur les nouvelles familles, donc on ne peut rien chiffrer. Concernant les crèches, il n'y a pas de sectorisation, donc on ne peut pas connaître à l'avance les futures inscriptions à l'école.

La mairie, remercie l'équipe enseignante et les ATSEM pour leur patience et leur engagement, car ce projet est lourd, la situation est compliquée depuis plusieurs années.

7 Questions diverses :

Question de parents : la surveillance de cantine à Jean Monnet : Des parents se plaignent de la surveillance du temps méridien.

Réponse de l'école : La mairie s'occupe du dossier. La préparatrice des repas est étonnée de ces remarques. Elle est présente pour les deux services chaque jour, et constate plutôt une bonne ambiance, y compris par rapport aux autres écoles dans lesquelles elle a exercé. Deux enseignants et une ATSEM présents au conseil d'école apportent leur témoignage : A partir du CE2 les élèves aident au service de leur table en revanche, il n'y a pas de décharge de surveillance sur les CM2.

Les élèves sont placés à table par les surveillants. Les enfants sont réellement surveillés. Certains élèves sont déjà venus se plaindre à leur enseignant(e) ou à la directrice et des problèmes ont été réglés : il est beaucoup plus facile de gérer une situation sur le moment avec les personnes concernées que bien après, sur la base de propos rapportés de façon anonyme. Un dialogue direct sera plus constructif.

La salle de restaurant est refaite à neuf et, bien que n'étant pas grande les enfants y sont accueillis de façon,

très convenable.

Un dialogue a eu lieu entre Mme BION et les surveillantes, sur le niveau de langage à avoir, comment s'exprimer en cas de colère, comment gérer les crises.

Si besoin, les services de la mairie recevront les surveillants concernés.

Question de parents : Les devoirs à l'école : pas assez de devoirs pendant les vacances.

Réponse de l'école : depuis 1956 les devoirs écrits sont interdits à l'école (mais pas les leçons).

Question de parents : peut-on proposer des élections de délégués de classes ?

Réponse de l'école : L'intérêt d'élire des délégués est discutable. On élit les délégués, si on a un vrai projet. La vraie question est « Que veut-on leur faire faire ? ». Ils sont jeunes pour porter certaines responsabilités, et leur rôle est parfois fictif. Le fait de ne pas élire de délégués n'empêche pas de travailler la citoyenneté par le biais de l'EMC (enseignement Moral et Civique). Il y a des débats dans de nombreuses classes. Dans toutes les classes, le dialogue est favorisé. C'est toute la classe qui doit participer.

Question de parents : les horaires de sortie de l'étude

Réponse de l'école : La sortie de l'étude se fait à horaire libre en maternelle. En élémentaire la sortie est libre jusqu'à 17h00. Ensuite les élèves rentrent en classe et il faut attendre 18 h pour sortir. Certains parents demandent également une sortie à 17h 30. Il faudrait alors le matin gérer l'étude finissant à 17h30 et celle de 18h00, donc une organisation compliquée à mettre en place. Les parents qui rencontrent une difficulté d'organisation sont invités à se rapprocher de la directrice, pour voir si une solution peut être trouvée. Le vendredi soir la sortie est libre de 16h30 à 18h00 car la situation le permet (moins d'élèves, une seule salle d'études, pas d'activités pédagogiques complémentaires).

Question de parents : nombre des toilettes et nettoyage de ces toilettes et des bâtiments

Réponse de l'école : Pendant l'année 2015-2016 des travaux sont prévus pour créer des nouvelles toilettes sous le préau. Le nettoyage des toilettes est effectué tous les matins, puis vers 15h et le soir. Mme Vibert Bertine est chargée du ménage, aidée par Me Christelle Maury.

Question de parents : la sécurité aux abords de l'école

Réponse de l'école : Les incivilités sont récurrentes devant les deux écoles. Il y a déjà des barrières, mais les gens stationnent n'importe où (sur les trottoirs, sur la route pour attendre l'enfant). Dans l'ensemble se ne sont pas les voitures étrangères à l'école qui posent problème. Une réflexion est engagée pour un marquage au sol indiquant le chemin le plus sécurisé pour les piétons. Une place de stationnement pour personnes handicapées va être demandée devant Jean Monnet. La sécurité devant Jean Monnet demande une réflexion globale sur le quartier.

Question de parents : Le rugby à l'école (est-ce un sport adapté aux élèves ? le parc Vermorel est-il un endroit adapté ?) N'y a-t-il pas trop d'heures de sport à l'école ?

Réponse de l'école : Les enseignants de chaque classe proposent des activités qui sont en accord avec les programmes. Le sport est le troisième domaine en volume horaire dans les programmes. Concernant le rugby, une des compétences à travailler en éducation physique et sportive est « s'opposer individuellement et collectivement », par le biais de « jeux sportifs et collectifs (type handball, basket-ball, football, rugby, volley-ball...) ». Donc, conformément aux textes, le rugby est un sport adapté. Il est d'ailleurs pratiqué par de très nombreuses écoles.

Le parc Vermorel est un lieu convenable (herbe), et à proximité de l'école.

Nous avons à Jean Monnet peu d'installations sportives à notre disposition. Le gymnase Vermorel n'est plus en service. Nous devons utiliser le gymnase des pompiers, mais ceux-ci sont au dernier moment revenus sur leur accord.

En revanche, nous utilisons les installations sportives du collège Jean Moulin. Plusieurs classes (celles dont

les enseignants l'ont souhaité) vont soit au gymnase, soit sur le plateau sportif du collège. Une convention a été établie avec le conseil d'administration du collège.

Concernant le nombre d'heures de sport, le volume horaire est de 108 heures par an, ce qui correspond à une moyenne de 3 heures par semaine. Aucune classe ne dépasse ce volume horaire défini par les textes.

L'équipe enseignante est inquiète de ce manque de confiance de la part des parents.

Question de parents : Les spectacles de fin d'année

Réponse de l'école : Les spectacles qui sont régulièrement proposés ne sont pas des spectacles de fin d'année, mais des spectacles de fin de projet. Ils sont présentés aux parents des classes concernées, dans des lieux adaptés. L'année dernière le projet chorale maternelle a été finalisé par deux représentations à l'auditorium. Il aurait été impossible de le présenter à tous les parents d'élèves (pas de lieu adapté, et peu d'intérêt pour les parents non concernés). Il en va de même pour les autres spectacles (classes qui dansent, spectacles avec l'intervenant en musique, spectacle d'acrogym, spectacle de chant...).

Le spectacle « chorale maternelle » ne sera pas renouvelé cette année.

Ce sont des projets lourds à mettre en place, et cela relève de la liberté pédagogique de chaque enseignant.

Cette année, plusieurs spectacles ou présentations aux parents sont déjà prévus. Il arrive que des projets se mettent en place en cours d'année.

Question de parents : la fête de l'école (date et organisation)

Réponse de l'école : L'organisation de la fête de l'école ne fait pas partie des attributions du conseil d'école.

Question de parents : les semaines à Bordelan ou Pommiers

Réponse de l'école : Pour ces semaines, il y a un projet pédagogique écrit avec les ETAPS, et validé par l'inspecteur, il a des découvertes de nouvelles, activités (course d'orientation et utilisation de la boussole, pratique du vélo, randonnée, turn Ball).

Question de parents : l'entretien de la cour de Manon Roland (feuilles, déjections d'oiseaux)

Réponse de l'école : Une demande a été faite pour mettre des piques « anti-pigeons ».

La cour est balayée une fois par semaine.

La séance est levée à 20h30

La directrice
Mme Bion